

FR

*Clause de non-responsabilité:*

*La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.*

**M.10822 - ARDIAN / TA ASSOCIATES / ODEALIM GROUP**

## **SECTION 1.2**

### **Description de la concentration**

1. Le [•] juin 2022, la Commission européenne a reçu notification d'une concentration au sens de l'article 3§1(b) et de l'article 3§4 du Règlement (CE) n° 139/2004, consistant en la prise de contrôle conjoint du groupe Odealim, d'une part, par un fonds d'investissement géré et conseillé par Ardian France SA (« **Ardian** ») et, d'autre part, par des fonds d'investissement gérés et conseillés par TA Associates Management L.P. (« **TA Associates** »). Le groupe Odealim est actuellement exclusivement contrôlé par TA Associates. Postérieurement à l'Opération, Ardian et TA Associates exerceront donc un contrôle conjoint sur le groupe Odealim.
2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes :
  - Ardian est une société d'investissement privé indépendante de droit français, qui gère et/ou conseille des actifs en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.
  - TA Associates est une société de capital investissement qui gère et/ou conseille des fonds d'investissement qui investissent généralement dans cinq secteurs clés, à savoir la technologie, les services financiers, les soins de santé, les biens de consommation et les services aux entreprises en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.
  - Le groupe Odealim est un courtier spécialisé dans l'assurance et le financement dans le secteur de l'immobilier et de la construction.